



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13 septembre 2010

[...]

[...]

Madame la Ministre,

En sa séance du 3 septembre 2010, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée à l'encontre de la SNCB par un usager francophone pour avoir reçu un billet unilingue néerlandais (ticket "Jump" valable en région Bruxelles-Capitale), alors qu'il avait informé l'accompagnateur de train de son appartenance linguistique.

Aux demandes de renseignements de la CPCL, vous transmettez la réponse de l'Administrateur délégué de la SNCB ainsi que les instructions au personnel roulant qui sont jointes à ce courrier:

- lorsque les tickets "Jump", destinés à toute forme de transport public Bruxelles sont vendus dans les gares, ils sont bilingues;
- lorsque ces tickets sont délivrés dans le train, ils prennent la forme d'un titre de transport. L'accompagnateur de train établit dès lors ce titre de transport dans la langue du voyageur (pour autant qu'il s'agisse du français ou du néerlandais) lorsque le train parcourt la région bilingue de Bruxelles-Capitale.

*

* *

Un tronçon de ligne ferroviaire limité à la région de Bruxelles-Capitale, tel que celui concerné par la plainte, constitue un service régional visé à l'article 35, § 1^{er} des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

Un tel service est soumis au même régime que les services locaux établis dans Bruxelles-Capitale qui, aux termes de l'article 19 des LLC, emploient, dans leurs rapports avec un particulier, la langue que l'intéressé utilise, quand celui-ci est le français ou le néerlandais.

Dans le cas qui nous occupe, l'accompagnateur de train aurait dû remettre, au plaignant, usager francophone, un ticket "Jump" établi en français.

La CPCL considère la plainte comme étant recevable et fondée.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,

[...]